

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE10^{ème} séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/341

**Prise de participation de CAP Excellence
au capital de la Société d'Economie
Mixte locale GUADELOUPE ENR
créée par le Syndicat Mixte d'électricité
de la Guadeloupe (Sy.MEG)**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26	
Le Président	
M. Eric	JALTON
Vice-Présidents	
M. Jacques	BANGOU 1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN 2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES 7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT 8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY 9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE 10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS 12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE 13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX 14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau	
Mme Corinne	PETRO
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT
Mme Francesca	FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
M. Georges	BERGINA
M. Chazy	CIRANY
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadège	THÉOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE

COURRIER ARRIVÉ LE

21 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusés représentés : 4Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Procuration à M. Maurice LORQUIN

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à M. Jacques BANGOU

Autre Conseiller Communautaire :

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE
Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés : 11Vice-Présidente :

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires

M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Mme Solange LEBLANC - Mme Kitty WALPO

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -

M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -

M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1521-1, L1522-1, L1522-2, L1522-3, L1524-5 et L1524-1 ;
- VU le Code de Commerce ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.09.09/318 du Conseil Communautaire du 14 septembre 2016 relative à la prise de participation de CAP Excellence au capital de la Société d'Economie Mixte locale GUADELOUPE ENR, créée par le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (*Sy.MEG*) ;
- VU la délibération n°2016.11.10/325 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant report des affaires n°2, 3 et 4 de l'ordre du jour ayant respectivement pour objet :
 - Information du Conseil Communautaire sur la démission d'une conseillère communautaire et installation d'une nouvelle élue communautaire ;
 - Élection d'un nouveau membre au Bureau Communautaire et modification de l'ordre du tableau du Conseil suite à la démission de l'un de ses membres ;
 - Modification de la composition de certaines commissions communautaires et de la représentation de CAP Excellence au sein de certains organismes extérieurs suite à la démission d'une élue communautaire ;

Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil Communautaire est amené à délibérer de nouveau sur cette affaire qui lui avait été présentée à l'occasion de sa séance du 14 septembre 2016 pour les raisons suivantes :

- ✓ La procédure relative à l'augmentation de capital d'une SEM impose que le conseil d'administration de la SEM délibère au préalable sur l'augmentation de capital ;
- ✓ Le conseil d'administration de la SEM s'est tenu le 30 septembre 2016 ;
- ✓ Ce conseil d'administration a approuvé à l'unanimité **une ouverture au capital de CAP Excellence et une augmentation du capital** selon les modalités détaillées dans le projet de délibération et synthétisées ci-dessous :
 - +350 000€ pour CAP Excellence qui souhaite avoir 4 sièges ;
 - +113 000€ pour le SyMEG ;
 - +60 000€ pour Valorem qui souhaite rester à 10% du capital ;
 - 60 000 € pour EVERGAZ qui souhaite rester à 10% du capital.

L'écart entre les 300 000€ de participation annoncée lors de la délibération de principe de CAP Excellence du 14 septembre, et les 350 000€ présentés dans ce projet de délibération, est lié au maintien des 4 sièges de CAP Excellence avec l'augmentation de la participation du SYMEG, de VALOREM et d'EVERGAZ.

Pour rappel, les missions de Guadeloupe ENR sont les suivantes :

- La production d'énergie électrique de source renouvelable et l'exploitation de toute installation y concourant ;
- La promotion, la valorisation et la fourniture d'énergie de source renouvelable et de toute opération concourant à la transition énergétique ;
- La mise en valeur et l'ingénierie dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- La recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dont le stockage, les dispositifs d'autoconsommation.

La SEM Guadeloupe ENR ambitionne par ailleurs de :

- Dynamiser et accompagner la transition énergétique de la Guadeloupe ;
- Apporter son expérience, ses compétences et sa connaissance du territoire aux collectivités et porteurs de projets privés dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Développer réaliser et exploiter ses propres projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une collaboration entre GUADELOUPE ENR S.E.M.L et CAP Excellence initié en 2013 dans le cadre du projet « *Tram Excellence* ».

Ce partenariat peut se concrétiser autour de plusieurs axes qui permettront de s'engager en faveur de la transition énergétique:

- ✓ **Le projet de « *Tram Excellence* »** sera l'occasion pour la SEM d'offrir son expertise énergétique par le biais d'aides aux études de faisabilité mais aussi par un accompagnement technique.

Il s'agit de recourir aux énergies renouvelables par le biais de modules et d'ombrières photovoltaïques qui seront utilisés sur toutes les surfaces disponibles sur le tracé du TCSP.

L'utilisation de micro-éoliennes sur les toitures pourra être également étudiée.

Ces énergies vertes seront utilisées à des fins d'autoconsommation.

- ✓ **Le projet d'extension de la STEP de Pointe à Donne**, devrait permettre la mise en place d'une filière de méthanisation pérenne contribuant notamment au traitement de la problématique « *sargasses* » sur le territoire guadeloupéen.

Ces deux projets démontrent un réel engagement de la SEM sur les projets portés par CAP Excellence.

A ce jour, le capital social de la SEM Guadeloupe ENR est de 650 000 € réparti en 1 300 actions d'une valeur nominale de 500 €. L'ensemble se répartissant comme suit :

Afin de permettre l'entrée de CAP Excellence au sein de la SEM Guadeloupe ENR, il est proposé d'engager une augmentation de son capital social à hauteur de 350 000€ correspondant à l'émission de 700 actions nouvelles de 500€ de valeur nominale.

Aussi, après cette modification liée à l'augmentation de capital, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence détiendrait 28,39% du Capital de la SEM Guadeloupe ENR.

Considérant le report des affaires 2, 3 et 4 de l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- Approuver la prise de participation au capital de ladite SEM, consistant en l'augmentation du capital de 350.000€ au lieu des 300 000€ prévues dans la délibération du 14 septembre 2016, par l'émission de 700 actions nouvelles de 500€ de valeur nominale, réservée à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, de valeur nominale intégralement libérées à la souscription, sans prime d'émission, et de prélever la somme correspondante sur le budget d'investissement de l'EPCI, Chapitre 26- Compte 266 (*autres formes de participation*).

ARTICLE 2- De désigner le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, **Monsieur Eric JALTON**, comme représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence auprès de l'Assemblée Générale, et le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.

ARTICLE 3- De désigner **Monsieur Georges DAUBIN**, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, comme représentant du Président auprès de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 4- De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein au Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, les trois (3) Conseillers Communautaires suivants :

- **Madame Maguy CELIGNY**
(9^{ème} Vice-Présidente de CAP Excellence)
- **Monsieur Jean- Luc CELIGNY**
(Conseiller Communautaire)
- **Monsieur Georges DAUBIN**
(2^{ème} Vice-Président de CAP Excellence)

ARTICLE 6- De désigner lors d'une prochaine séance le quatrième représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein au Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

ARTICLE 7- D'abroger la délibération n°2016.09.09/318 du Conseil Communautaire du 14 septembre 2016 relative à la prise de participation de CAP Excellence au capital de la Société d'Economie Mixte locale GUADELOUPE ENR, créée par le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (*Sy.MEG*).

ARTICLE 8- De donner tous pouvoirs au Président du Conseil Communautaire pour l'exécution de ces décisions.

ARTICLE 9- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à la SEM GUADELOUPE ENR SEML ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

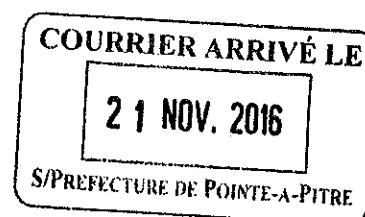
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à la SEM GUADELOUPE ENR SEML, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how advanced software solutions can streamline data collection, storage, and analysis, leading to more efficient and effective operations.

4. The final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data management processes remain up-to-date and effective.